

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 16 novembre 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 33**

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, à vingt heures, le Conseil municipal de Saint-Michel-sur-Orge, légalement convoqué le dix novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sophie RIGAULT, Maire.

N°2023-302

Présents :
Madame Sophie RIGAULT, Maire,

**Objet : Validation du
projet social 2024-2027
du centre social Nelson
Mandela**

Mesdames et Messieurs, Roselyne DACOURY-TABLEY, Georges GOURGUES, Dominique TAFFIN, Nicolas de BOISHUE, Guy PREAUX et Florine EKOUE, Adjointes au Maire,

Mesdames et Messieurs Joseph DELPIC, Denis NOIROT-DUVAL, Isabelle OUDARD, Nordine AOUNALLAH, Philippe LEFEBVRE, Xavier PASSERI, Virginie CAPDEBOSCOQ, Mehdi GLEYO-KESRAOUI, Patrick LEVEAU, Michelle RONZANI, Denis ARCILE, Bernadette BENOIT-GUYOD, Christian PICCOLO, Isabelle CATRAIN, Denis BERTON, Jean-Louis BERLAND, Fatima KHOBEIZI, Abou NIANG, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

Madame Muriel MOSNAT, procuration à Madame Roselyne DACOURY-TABLEY

Madame Maria MENICACCI-FERRAIN, procuration à Madame Sophie RIGAULT

Madame Carole COUTON, procuration à Monsieur Nicolas DEBOISHUE

Madame Nathalie FOURMANN, procuration à Monsieur Guy PREAUX

Madame Mireille ROBERT, procuration à Monsieur Philippe LEFEBVRE

Monsieur José CASTICO-OLIVEIRA, procuration à Monsieur Georges GOURGUES

Monsieur Thierry JULLIEN, procuration à Madame Florine EKOUE

Monsieur Bertrand GRANADO, procuration à Monsieur Christian PICCOLO

Secrétaire :

Monsieur Georges GOURGUES

2023-302 : VALIDATION DU PROJET SOCIAL 2024-2027 DU CENTRE SOCIAL NELSON MANDELA

Dossier suivi par la Direction des Solidarités

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

VU la circulaire CNAF 2012-03 du 20 juin 2012 relative à l'animation de la vie sociale ;

VU la circulaire n° 2016-005 du 16 mars 2016 relative à l'agrément des structures d'animation de la vie sociale ;

VU la délibération n°2019-029 du Conseil municipal en date du 7 février 2019 relative à l'approbation du projet social 2019-2022 du Centre social Nelson Mandela ;

VU la charte fédérale des centres sociaux et socioculturel de France des 17 et 18 juin 2000 ;

VU la démarche de renouvellement du projet social du Centre social Nelson Mandela présentée ;

VU l'avis de la Commission solidarités du 06 novembre 2023 ;

CONSIDERANT que le Centre social Nelson Mandela bénéficie d'un agrément de quatre ans délivré par la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2019-2022 ouvrant droit au versement de deux prestations de services : Animation Globale et Coordination (AGC) et Animation Collective Famille (ACF),

CONSIDERANT qu'une prolongation de l'agrément pour l'année 2023 a été accordée par la Caisse d'Allocations Familiales,

CONSIDERANT que le Centre social Nelson Mandela doit renouveler auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sa demande d'agrément pour les quatre années à venir correspondant à la période 2024-2027,

CONSIDERANT que dans le cadre du renouvellement de cet agrément, le Centre social Nelson Mandela doit présenter à la CAF son nouveau projet social en se fondant sur une démarche transversale pour répondre à la fois aux besoins des familles et à leurs difficultés quotidiennes et aux besoins sociaux constatés sur le territoire,

CONSIDERANT que ce nouveau projet social découle d'un travail de concertation, de l'analyse croisée des différentes données issues des diagnostics déjà produits sur le territoire et de l'évaluation des actions conduites ces quatre dernières années,

CONSIDERANT que cette réflexion commune s'est réalisée sur la période 2022-2023,

Après avoir délibéré, à l'unanimité


Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

APPROUVE le nouveau projet social du Centre social Nelson Mandela pour la période 2024-2027.

APPROUVE les modalités de ce projet.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la validation du nouveau projet social du Centre social Nelson Mandela pour la période 2024-2027.

Fait et délibéré en mairie de Saint-Michel-sur-Orge, le 16 novembre 2023

Le Secrétaire

Georges GOURGUES

Le Maire,

Sophie RIGAULT

Publication en ligne le : **24 NOV. 2023**